

Il semble qu'au Canada nous ayons confié aux femmes la plupart des problèmes qui intéressent les consommateurs.

Nous laissons aux femmes le soin d'acheter; elles font les versements sur l'automobile, elles achètent la nourriture, elles paient le compte de téléphone et elles savent quand les impôts augmentent. Le pauvre chef de famille travaille si fort qu'il ne peut se préoccuper de ces problèmes courants.

M. Stewart: Monsieur le président, le député de Timiskaming n'est-il pas d'avis que les honorables représentantes se sentiraient plus à l'aise au sujet du point qu'il fait valoir s'il s'occupait d'abord du bien-fondé de l'argument que vient d'énoncer le député de Peace-River.

M. Peters: N'étant pas avocat, je suis très privilégié; je peux me désintéresser des arguments juridiques énoncés à la Chambre. D'autres sont mieux placés que moi pour s'en occuper. Je laisse à d'autres le soin de décider si un ministère de la Consommation enfreindrait les droits provinciaux.

• (5.40 p.m.)

M. Stewart: Puis-je demander au député s'il concède que la question légale a ici un certain rapport?

M. Peters: Mais certainement, je le concède volontiers. D'autre part, le député doit se rendre compte que tôt ou tard—et quand à moi le plus tôt sera le mieux pour le public canadien—le gouvernement devra reconnaître que les consommateurs ont certains droits et il devra surmonter les obstacles légaux. A mon avis, on abuse plus souvent qu'on use de cet argument de légalité.

Je remarque que divers membres du ministère en cause sont ici aujourd'hui. Ils pourraient sûrement dire à mon collègue pourquoi le ministère adopte l'attitude qui semble être la sienne aujourd'hui. Il est regrettable que le gouvernement n'ait pu se réunir pour décider pourquoi il ne peut accepter cet amendement qui changerait la complexité du ministère projeté. A mon avis, cet amendement n'est pas si compliqué qu'on ne puisse le comprendre.

D'après ce que le président du Conseil privé a dit des responsabilités et fonctions de ce ministère, il me semble qu'à certains égards, il ressemble au ministère de la Consommation que nous avons proposé. Selon

nous, ce ministère devrait s'occuper des problèmes découlant des faillites, des droits d'auteur, des marques de fabrique et des pratiques restrictives du commerce. Il semble que notre façon de voir les choses et celle du gouvernement diffèrent en ceci que nous nous plaçons au point de vue du consommateur tandis que le gouvernement semble ne voir dans la situation que sa portée sur les sociétés et les interprétations juridiques en jeu.

C'est, en fin de compte, le consommateur qui est victime des faillites et des désavantages inhérents aux restrictions imposées par les droits d'auteur. Il subit le contrecoup des nombreux régimes commerciaux non conventionnels, découlant de la structure de nombreuses sociétés canadiennes.

L'un de mes collègues a parlé des graves différends ouvriers au Canada cette année. Je voudrais me faire l'écho de ses paroles et ajouter qu'à mon avis la situation empirera avant de s'améliorer. Elle s'aggravera en effet parce que la plupart des syndicalistes sont aussi des consommateurs qui savent que si l'indice des prix à la consommation monte de 3.5 p. 100, le prix de détail payé par le consommateur augmentera probablement de 10 p. 100. A ce propos, il n'est pas sans intérêt de remarquer que le comité de négociation d'un grand syndicat a présenté à ses membres l'un des meilleurs contrats jamais obtenus en Amérique du Nord et il s'est fait dire de le renégocier afin d'obtenir davantage. S'il en est ainsi, c'est que, sans doute, les dernières données financières montrent que les bénéfices des sociétés sont plus élevés que jamais et que les compagnies obtiennent des faveurs spéciales grâce aux programmes de dépréciation et d'expansion. Les travailleurs canadiens se rendent compte qu'ils sont en bonne posture pour négocier et pour obtenir une juste part du gâteau.

Nous espérons que tous les acheteurs canadiens obtiendront une certaine protection. Comme le disait souvent l'ancien gouvernement conservateur, nos entreprises doivent pouvoir soutenir la concurrence. Pour ce qui est du consommateur, il n'existe pas au Canada d'entreprises concurrentielles. La plupart de nos sociétés sont des monopoles plutôt que des entreprises concurrentielles. Tout ce que vous avez à faire, c'est de vous promener dans la rue et de vérifier le prix de l'essence dans les différentes stations-service pour voir que le prix est toujours le même, quels que soient les frais généraux. Quiconque a un peu